

Table des matières

1/ Mammifères:	2
2/ Oiseaux:	6
3/Reptiles:.....	9
4/Amphibiens.....	11
5/Poissons	12
6/Invertébrés	14
7/Plantes	15
8/ Changement au niveau de l'Annexe III de la CITES (en dehors de la COP 20).....	19
9/ Changements au niveau de l'Annexe D du Règlement européen	20
10/ Changements au niveau de la nomenclature	22

1/ Mammifères:

Nouvelle protection au 5 mars 2026 : espèce passant de non-CITES à l'Annexe I:

(deviendra Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



© Raindrift – CC BY-SA 3.0 – Wikimedia Commons

Nom(s) français : Okapi
Nom(s) néerlandais : Okapi
Nom(s) anglais : Okapi
Nom scientifique : *Okapia johnstoni*

Information supplémentaire :

L'okapi est un grand membre de la famille des girafes, et est une espèce endémique de la République démocratique du Congo. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a inclus l'okapi sur la Liste rouge des espèces menacées en tant qu'espèce menacée depuis 2013.

Protection augmentée au 5 mars 2026 : passage de l'Annexe II à l'Annexe I

(deviendra Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



© Uspn – CC BY-SA 4.0 – via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Mangabey à ventre doré
Nom(s) néerlandais : Goudbuikmangabey
Nom(s) anglais : Golden-bellied mangabey
Nom scientifique : *Cercocebus chrysogaster*

Information supplémentaire :

Cette espèce était déjà inscrite à l'Annexe B au niveau de l'UE.

Nouvelle protection au 5 mars 2026 : espèce passant de non-CITES à l'Annexe II de la CITES (deviendra Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



© Domaine public – Dave Pape – via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Paresseux à deux doigts (didactyle / de Hoffmann)
Nom(s) néerlandais : Tweeteenluidard
Nom(s) anglais: Linnaeus' two toed sloth et Hoffmans' two toed sloth
Nom scientifique : *Choloepus didactylus* et *Choloepus hoffmanni*

Information supplémentaire :

Si le paresseux à deux doigts n'est pas actuellement menacé, sa grande ressemblance avec le paresseux de Hoffman rend difficile la distinction entre les deux espèces dans le commerce sans analyse ADN. En conséquence, l'espèce a été inscrite comme « espèce d'apparence similaire » afin de renforcer l'application de la réglementation.

Protection augmentée au 5 mars 2026 : passage de l'Annexe III à l'Annexe II

(deviendront Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



Nom(s) français : Gazelle dorcas
Nom(s) néerlandais : Dorcasgazelle
Nom(s) anglais : Dorcas gazelle
Nom scientifique : *Gazella dorcas*

Information supplémentaire :
Cette espèce des zones arides et subarides sahélo-sahariennes était déjà inscrite à l'Annexe CIII au niveau européen.



Nom(s) français : Hyène rayée
Nom(s) néerlandais : Gestreepte hyena
Nom(s) anglais : Striped hyena
Nom scientifique : *Hyaena hyaena*

Information supplémentaire :
L'espèce était déjà inscrite à l'Annexe CIII au niveau européen. L'aire de répartition de l'hyène rayée est vaste mais de plus en plus fragmentée. Elle s'étend sur certaines régions de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud.

Mesures moins strictes au 5 mars 2026 : suppression de l'Annexe I

(deviendra non-CITES à partir du 29 juin 2026)



Nom(s) français : Phoque moine des Caraïbes
Nom(s) néerlandais : Caribische monniksrob
Nom(s) anglais : Caribbean monk seal
Nom scientifique : *Neomonachus [Monachus] tropicalis*

Information supplémentaire :
Cette espèce est retirée de l'Annexe I en raison de son extinction probable.
Neomonachus spp. sont tous restés Annexe I.

Mesures moins strictes au 5 mars 2026 : déclassement de l'Annexe I à l'Annexe II

(deviendra Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



© Kurzon — CC BY-SA 3.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Otarie de Guadalupe
Nom(s) néerlandais : Guadalupe-zeebeer
Nom(s) anglais : Guadalupe fur seal
Nom scientifique : *Arctocephalus townsendi*

Information supplémentaire : Cette espèce est présente notamment dans le Pacifique depuis le centre du Mexique jusqu'aux États-Unis d'Amérique, le commerce de cette espèce est pratiquement inexistant. Toutes les autres espèces du genre étant inscrites à l'Annexe I

Mesures moins strictes au 5 mars 2026 : suppression de l'Annexe II

(deviendra non-CITES à partir du 29 juin 2026)



© Derek Keats — CC BY 2.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Bontebok
Nom(s) néerlandais : Bontebok
Nom(s) anglais : Bontebok
Nom scientifique : *Damaliscus pygargus pygargus*

Information supplémentaire :

Sous-espèce endémique d'Afrique du Sud ayant connu une forte augmentation de population et ne présentant plus de risque lié au commerce international. Les mesures de gestion mises en place dans le pays ont entraîné une augmentation de la population.

Espèces animales pour lesquelles l'annotation changera au 5 mars 2026



© André Karwath aka Aka — CC BY-SA 2.5 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Saïga
Nom(s) néerlandais : Saiga-antilopen
Nom(s) anglais : Saiga antelope
Nom scientifique : *Saiga tatarica*

Information supplémentaire : Modification limitée visant à exclure de l'annotation les spécimens provenant de la population du Kazakhstan.

Annotation A3 : "Un quota zéro pour les spécimens sauvages exportés à des fins commerciales, à l'exception des spécimens de la population de *Saiga tatarica* du Kazakhstan, si les conditions suivantes sont remplies :

- a) Commerce uniquement des cornes entières appartenant au gouvernement, provenant du Kazakhstan, stockées et marquées conformément aux exigences de marquage et de traçabilité établies par le Kazakhstan ;
- b) Vérification préalable par le Secrétariat et le Kazakhstan, en consultation avec le Comité permanent par l'intermédiaire de sa présidence, que des mécanismes de contrôle suffisants et des systèmes de traçabilité sont déjà en place au Kazakhstan et chez les partenaires commerciaux ;
- c) Le Kazakhstan supervise le premier envoi à chaque nouveau partenaire commercial afin de garantir que les systèmes de marquage et de traçabilité sont en place et fonctionnent correctement ; et
- d) Limité à un montant total de 30 tonnes jusqu'à la CoP21, à réexaminer afin de déterminer la possibilité d'un commerce supplémentaire sur la base d'une proposition révisée.

Sur proposition du Secrétariat, le Comité permanent peut décider de faire cesser partiellement ou complètement ce commerce en cas de non-respect par les pays d'exportation ou d'importation, ou en cas d'effets préjudiciables avérés du commerce sur la population de saïgas.



© Andrew Shiva — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Éléphant d'Afrique
 Nom(s) néerlandais : Afrikaanse olifant
 Nom(s) anglais : African elephant
 Nom scientifique : *Loxodonta africana*

Information supplémentaire :

Proposition visant à harmoniser l'annotation A11 pour les populations d'éléphants du Botswana, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe afin d'unifier les conditions applicables aux différents types de commerce autorisés (animaux vivants, trophées, produits dérivés et ivoire sous contrôle strict).

Annotation A11:

Loxodonta africana (seulement les populations d'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe ; toutes les autres populations sont inscrites à l'Annexe I) –

Annotation A11 :

À seule fin de permettre :

- a) les transactions non commerciales portant sur des trophées de chasse ;
- b) le commerce des animaux vivants vers des destinataires appropriés et acceptables ;
- c) le commerce des peaux ;
- d) le commerce des poils ;
- e) le commerce d'articles en cuir ;
- f) les transactions non commerciales portant sur des ékipas marqués et certifiés individuellement, et sertis dans des bijoux finis pour la Namibie, et les sculptures en ivoire à des fins non commerciales pour le Zimbabwe ;

Le Comité permanent peut décider de faire cesser partiellement ou complètement ce commerce en cas de non-respect par les pays d'exportation ou d'importation, ou en cas d'effets préjudiciables avérés du commerce sur les autres populations d'éléphants.

Tous les autres spécimens sont considérés comme des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I et leur commerce est réglementé en conséquence.

2/ Oiseaux:

Nouvelle protection au 5 mars 2026 : espèce passant de non-CITES à l'Annexe I:

(deviendra Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



© Hector Bottai — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Sporophile de Maximilien
 Nom(s) néerlandais : Maximiliaans zaadvink
 Nom(s) anglais : Great-billed seed-finch
 Nom scientifique : *Sporophila maximiliani*

Information supplémentaire : Petit passereau néotropical, est gravement menacé par le piégeage intensif et la perte d'habitat souvent confondu avec d'autres espèces du genre.

Protection augmentée au 5 mars 2026 : passage de l'Annexe II à l'Annexe I

(deviendront Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



© Stephen Temple — CC BY-SA 2.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Vautour africain à dos blanc
Nom(s) néerlandais : Witruggier
Nom(s) anglais : White-backed vulture
Nom scientifique : *Gyps africanus*

Information supplémentaire : *Gyps africanus* était inscrit à l'Annexe II de la CITES depuis 1979. Il a été transféré à l'Annexe I en raison de son déclin massif lié au braconnage et au commerce de ses parties (médecine traditionnelle)



© Hans Hillewaert — CC BY-SA 3.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Vautour de Rüppell
Nom(s) néerlandais : Rüppellsgier
Nom(s) anglais : Ruppell's vulture
Nom scientifique : *Gyps rueppelli*

Information supplémentaire : *Gyps rueppelli* était également inscrit à l'Annexe II de la CITES depuis 1979. Il a subi également un déclin rapide pour les mêmes raisons

Nouvelle protection au 5 mars 2026 : espèce passant de non-CITES à l'Annexe II de la CITES: (deviendront Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



© Bernard Dupont — CC BY-SA 2.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Calaos africains
Nom(s) néerlandais : Afrikaanse hoornvogels
Nom(s) anglais : African hornbills
Nom scientifique : *Bycanistes* spp. et *Ceratogymna* spp.

Information supplémentaire :
Les deux genres *Bycanistes* spp. et *Ceratogymna* spp. seront inscrits à l'Annexe II en raison d'une demande croissante de calaos africains sur le marché international, notamment pour leur crâne particulier, et les préoccupations dues à la ressemblance aussi bien entre les espèces de calaos africains qu'avec les calaos d'Asie déjà inscrits aux Annexes.



© Marcelo Schmidt Roberti — CC BY 4.0 — via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Sporophiles (différentes espèces)

Nom(s) néerlandais : Zaadvinken (verschillende soorten)




Nom(s) anglais : chestnut-bellied seed-finch, black-billed seed-finch, large-billed seed-finch, thick-billed seed-finch et Nicaraguan seed-finch

Nom scientifique : *Sporophila angolensis*, *S. atrirostris*, *S. crassirostris*, *S. funerea*, *S. nuttingi*


Information supplémentaire : Petits oiseaux chanteurs d'Amérique centrale et du sud.

3/Reptiles:


Nouvelle protection au 5 mars 2026: espèce passant de non-CITES à l'Annexe I: (deviendront Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)

 <p>© Ramespin — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français : Galliwasp géant d'Hispaniola Nom(s) néerlandais : Reuzen-galliwasp van Hispaniola Nom(s) anglais : Hispaniolan giant galliwasp Nom scientifique : <i>Caribicus warreni</i></p> <p>Information supplémentaire : Cette espèce de reptiles est endémique de l'île d'Hispaniola (République dominicaine et Haïti). Elle subit des menaces telles que le trafic illégal d'individus destinés à la vente comme animaux de compagnie. D'autres causes de menace sont notamment la perte d'habitat due à l'expansion de l'agriculture.</p>
 <p>Jonas Arvidsson © Jonas Arvidsson — CC BY-NC — via iNaturalist</p>	<p>Nom(s) français : Vipère des monts Bale Nom(s) néerlandais : Bale-bergadder Nom(s) anglais : Bale Mountain adder Nom scientifique : <i>Bitis harensa</i></p> <p>Information supplémentaire : Cette espèce de serpent venimeux, de grande taille est endémique d'Éthiopie et extrêmement rare à l'état sauvage, elle est menacée par la destruction de son habitat et est aussi exposée à la surexploitation pour le marché international des animaux de compagnie.</p>
 <p>© Ruff tuff cream puff — CC0 1.0 (domaine public) — via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français : Vipère éthiopienne Nom(s) néerlandais : Ethiopische bergadder Nom(s) anglais : Ethiopian mountain adder Nom scientifique : <i>Bitis parviocula</i></p> <p>Information supplémentaire : Cette espèce est endémique d'Éthiopie et extrêmement rare à l'état sauvage. En raison de ses similitudes morphologiques avec <i>B. parviocula</i> et de sa rareté, <i>B. harensa</i> est également très menacée par le commerce international d'animaux de compagnie.</p>

Protection augmentée au 5 mars 2026 : espèces passant de l'Annexe II à l'Annexe I
(deviendront Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)

 <p><small>© Diego Delso — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français : Iguane marin des Galápagos Nom(s) néerlandais : Zeleguaan Nom(s) anglais : Galápagos marine iguana Nom scientifique : <i>Amblyrhynchus cristatus</i></p> <p>Information supplémentaire : Cette espèce endémique sur ces îles de l'Équateur était inscrite à l'Annexe BII depuis 1975.</p>
 <p><small>© Murray Foubister — CC BY-SA 2.0 — via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français : Iguanes terrestres des Galápagos Nom(s) néerlandais : Galápagos-landleguanen Nom(s) anglais : Galápagos land iguanas Nom scientifique : <i>Conolophus</i> spp.</p> <p>Information supplémentaire : Les trois espèces du genre <i>Cobolophus</i> spp. (<i>Conolophus marthae</i>, <i>C. pallidus</i> et <i>C. subcristatus</i>) endémique aux Îles Galápagos sont inscrites à l'Annexe II et passeront à l'Annexe I.</p>
 <p><small>© Charles J. Sharp — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français : Tortue articulée de Home Nom(s) néerlandais : Home's scharnierschildpad Nom(s) anglais : Home's hinged-backed tortoise Nom scientifique : <i>Kinixys homeana</i></p> <p>Information supplémentaire : L'espèce était inscrite à l'Annexe II depuis 1975. Elle connaît un déclin très important de sa population dans une grande partie de son aire de répartition, principalement en raison d'une perte importante de l'habitat, de captures intensives à des fins de subsistance et de médecine traditionnelle, et d'une exploitation pour le commerce international.</p>


Protection augmentée au 5 mars 2026 : espèce passant de l'Annexe III à l'Annexe II de la CITES: (deviendront Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)

 <p>© RatioTile — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français : Gecko à queue de feuille du mont Elliot Nom(s) néerlandais : Mount Elliot bladtokgekko Nom(s) anglais : Mount Elliot leaf-tailed gecko Nom scientifique : <i>Phyllurus amnicola</i></p> <p>Information supplémentaire : L'espèce était inscrite à l'Annexe CIII au niveau européen depuis le 20 mai 2023. Le Gecko à queue de feuille du mont Elliot est un gecko de taille moyenne et est endémique en Australie.</p> <p>Les espèces du genre <i>Phyllurus</i> spp. restent inscrites à l'Annexe CIII, à l'exception des espèces inscrites à l'Annexe BII, à savoir <i>Phyllurus amnicola</i> et <i>Phyllurus caudiannulatus</i>.</p>
<p>(pas de photo)</p>	<p>Nom(s) français : Gecko à queue annelée Nom(s) néerlandais : Ringstaartgekko Nom(s) anglais : Ringed thin-tail gecko Nom scientifique : <i>Phyllurus caudiannulatus</i></p> <p>Information supplémentaire : L'espèce était inscrite à l'Annexe C au niveau européen depuis le 20 mai 2023. C'est un gecko de taille moyenne, endémique à une petite zone située dans le sud-est du Queensland, en Australie.</p> <p>Les espèces du genre <i>Phyllurus</i> spp. restent inscrites à l'Annexe CIII, à l'exception des espèces inscrites à l'Annexe BII, à savoir <i>Phyllurus amnicola</i> et <i>Phyllurus caudiannulatus</i>.</p>

4/Amphibiens



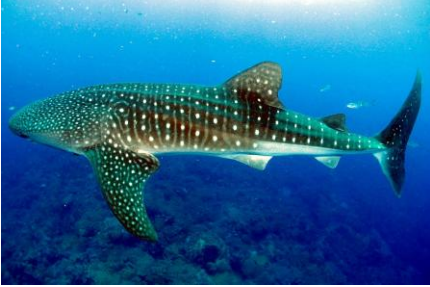
Nouvelle protection au 5 juin 2027 : espèces passant de non-CITES à l'Annexe II (l'entrée en vigueur a été reportée de 18 mois):

(deviendra Annexe B au niveau européen à partir du 5 juin 2027)

 <p>© Charles J. Sharp — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français: Grenouilles vertes (Rieuse, de Lessona, Albanaise...) Nom(s) néerlandais: Groene kikkers Nom(s) anglais: Epirus water frog, pool frog, marsh frog and Albanian water frog Nom scientifique: <i>Pelophylax epeiroticus</i>, <i>P. lessonae</i>, <i>P. ridibundus</i>, <i>P. shqipericus</i></p> <p>Information supplémentaire: L'entrée en vigueur de l'inscription des quatre espèces <i>Pelophylax</i> à l'Annexe II est reportée de 18 mois, c'est-à-dire à partir du 5 juin 2027.</p> <p>L'espèce <i>Pelophylax shqipericus</i> était déjà inscrite à l'Annexe D au niveau européen.</p>
--	---



5/Poissons

Protection augmentée au 5 mars 2026: espèces passant de l'Annexe II à l'Annexe I (deviendront Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



 <p><small>© Polygonia c-album — CC BY-SA 4.0 — via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français: Requin longimane (Requin océanique) Nom(s) néerlandais: Witpunthai Nom(s) anglais: Oceanic whitetip shark Nom scientifique: <i>Carcharhinus longimanus</i></p> <p>Information supplémentaire: Cette espèce inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis 2013 est en danger critique d'extinction dans le monde entier d'après l'évaluation menée récemment par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). La surpêche est le principal facteur de déclin.</p>
 <p><small>© Rickard Zerpe — CC BY 2.0 — via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français: Diabes de mer / Raies Mobula Nom(s) néerlandais: Duivelsroggen Nom(s) anglais: Manta and devil rays Nom scientifique: Mobulidae spp.</p> <p>Information supplémentaire:</p>
 <p><small>© FGBNMS/NOAA — Domaine public — via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français: Requin-baleine Nom(s) néerlandais: Walvishaai Nom(s) anglais: Whale Shark Nom scientifique: <i>Rhincodon typus</i></p> <p>Information supplémentaire: Le requin-baleine (<i>R. typus</i>) est le plus grand poisson du monde. Inscrit à l'Annexe II en 2003, il est malheureusement classé « En danger » par l'UICN depuis 2016, en raison d'un déclin mondial de 40 à 92 % au cours des trois dernières générations, ce qui a justifié son inscription à l'Annexe I.</p> <p>Les principales menaces pesant sur l'espèce sont notamment : la pêche ciblée, les prises accessoires, les collisions avec les navires, la perte d'habitat et le changement climatique.</p>

Nouvelle protection au 5 juin 2027 : espèces passant de non-CITES à l'Annexe II (l'entrée en vigueur a été reportée de 18 mois):

(deviendront Annexe B au niveau européen à partir du 5 juin 2027)

 <p>© Georges Jansoone (JoJan) – CC BY 3.0 – via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français: Requin-hâ et Emissoles Nom(s) néerlandais: Ruwe haai et Toonhaaien Nom(s) anglais: School shark & Smooth-hounds Nom scientifique: <i>Galeorhinus galeus</i> & <i>Mustelus</i> spp.</p> <p>Information supplémentaire: ces deux requins de taille moyenne sont principalement menacés par la surpêche, souvent motivée par la demande du commerce international pour leur chair de grande valeur.</p>
 <p>© Australian National Fish Collection – CC BY-NC-SA – via Fishes of Australia</p>	<p>Nom(s) français: Requins chagrins (Requins profonds) Nom(s) néerlandais: Diepzeehaaien Nom(s) anglais: Gulper sharks Nom scientifique: <i>Centrophoridae</i> spp.</p> <p>Information supplémentaire: Les espèces du genre <i>Centrophorus</i> sont très difficiles à distinguer visuellement, tout comme leurs produits commercialisés (huile de foie, viande et ailerons). Presque toutes les espèces de squalés-chagrins sont exploitées pour leur huile de foie, et cette famille est la plus menacée parmi les requins d'eau profonde.</p>

Changement d'annotation au 5 mars 2026 :

 <p>© Bianca Polak – CC BY-SA 3.0 – Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français: Raies-guitares géantes Nom(s) néerlandais: Reuzevioolroggen Nom(s) anglais: Giant Guitarfishes Nom scientifique: <i>Glaucostegus</i> spp.</p> <p>Information supplémentaire: Maintien de la famille <i>Glaucostegus</i> spp. (Guitares de mer) dans l'Annexe II avec l'inclusion de l'annotation A25 suivante: « un quota annuel d'exportation zéro pour les spécimens prélevés dans la nature faisant l'objet de transactions à des fins commerciales »</p>
 <p>© John White – CC BY-SA 3.0 – via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français: Raies-guitares (Wedgefishes) Nom(s) néerlandais: Vioolroggen Nom(s) anglais: Wedgefishes Nom scientifique: <i>Rhinidae</i> spp.</p> <p>Information supplémentaire: Maintien de la famille <i>Rhinidae</i> spp. (raies wedgefish) dans l'Annexe II avec l'inclusion de l'annotation A25 suivante: « un quota annuel d'exportation zéro pour les spécimens prélevés dans la nature faisant l'objet de transactions à des fins commerciales »</p>

6/Invertébrés

Nouvelle protection au 5 mars 2026 : espèces passant de non-CITES à l'Annexe II

(deviendra Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)



- Par Original téléversé par Another freak sur Wikipédia français. —
Transféré de fr.wikipedia à Commons par Bloody-libu utilisant
CommonsHelper, CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2046022>

Nom(s) français : Tarentule rose du Chili
Nom(s) néerlandais : Chileense vogelspin
Nom(s) anglais : Rose hair tarantula
Nom scientifique : *Grammostola rosea*

Information supplémentaire :

Lors de la CdP20 la proposition avait été introduite d'inscrire à l'Annexe II l'espèce *Grammostola rosea* et 14 look-alikes (*Acanthoscurria chacoana*, *Acanthoscurria insubtilis*, *Acanthoscurria musculosa*, *Acanthoscurria theraphosoides*, *Avicularia hirschii*, *Avicularia rufa*, *Avicularia avicularia*, *Catumiri argentinense*, *Cyriocosmus bertae*, *Cyriocosmus perezmilei*, *Hapalotremus albipes*, *Holothele longipes*, *Pamphobeteus antinous*, *Umbyquyra acuminatum*).

Uniquement la proposition d'inclure *Grammostola rosea* à l'Annexe II a été retenue.

Nouvelle protection au 5 juin 2027 : espèces passant de non-CITES à l'Annexe II (l'entrée en vigueur a été reportée de 18 mois):

(deviendra Annexe B au niveau européen à partir du 5 juin 2027)



© Sylvain Le Bris – CC BY-NC – via iNaturalist


Nom(s) français : Holothurie dorée / Concombre de mer doré
Nom(s) néerlandais : Gouden zeekomkommer
Nom(s) anglais : Golden sandfish
Nom scientifique : *Holothuria lessona*

Information supplémentaire : il s'agit d'un gros concombre de mer largement présent dans les habitats des eaux peu profondes de la région indopacifique. Il s'agit d'une espèce cible essentielle dans la pêche en raison de la demande internationale de bêtes-de-mer (concombre de mer séché) due à sa saveur.

7/Plantes


Nouvelle protection au 5 mars 2026 : espèce passant de non-CITES à l'Annexe I


(deviendra Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)

	<p>Nom(s) français : Palmier du Chili Nom(s) néerlandais : Chileense honingpalm Nom(s) anglais : Chilean palm Nom scientifique : <i>Jubaea chilensis</i> Information supplémentaire : Palmier endémique à maturité tardive de la région centrale du Chili.</p>
---	--

Nouvelle protection aux 5 mars 2026 : espèces passant de non-CITES à l'Annexe II


(deviendront Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)


	<p>Nom(s) français : Pied-d'éléphant / Arbre bouteille Nom(s) néerlandais : Olifantspoot / Flessenboom Nom(s) anglais : Pony-tailed palms Nom scientifique : <i>Beaucarnea glassiana</i> et <i>Beaucarnea hookeri</i> Information supplémentaire : en raison de changements de nomenclature ces deux espèces d'Amérique centrale sont à présent intégrées au genre <i>Beaucarnea</i> spp.</p>
	<p>Nom(s) français : Guggul / Bdellium indien Nom(s) néerlandais : Guggul Nom(s) anglais : Guggul Nom scientifique : <i>Commiphora wightii</i> Information supplémentaire : Arbuste à croissance lente que l'on trouve dans les zones arides de l'Inde, du Pakistan et d'Oman. Il produit de la résine oléagineuse ou gomme connue sous le nom de « guggul » qui est récoltée dans la nature à des fins médicinales depuis des siècles. L'espèce <i>Commiphora wightii</i> sera reprise à l'Annexe II avec l'annotation #19 : "Extraits (y compris les résines, gommés et huiles essentielles) et poudres, à l'exception des produits finis suivants, conditionnés et prêts pour le commerce de détail : comprimés finis, capsules, pilules, parfums, cosmétiques, solutions, émulsions ou suspensions (telles que les huiles infusées, les hydrolats, les teintures), et produits d'encens manufacturés (tels que les bâtonnets et les cônes d'encens)."</p>

 <p>© georgfritz – CC BY-NC – via iNaturalist</p>	<p>Nom(s) français : Aloès (différentes espèces) Nom(s) néerlandais : Aloë soorten Nom(s) anglais : Aloe species Nom scientifique : <i>Aloe bergeriana</i>, <i>Aloe jeppeae</i>, <i>Aloe subspicata</i>, <i>Aloe welwitschii</i></p> <p>Information supplémentaire : En raison de changements de nomenclature, ces 4 espèces <i>Aloe bergeriana</i>, <i>Aloe jeppeae</i>, <i>Aloe subspicata</i> et <i>Aloe welwitschii</i> seront inscrites au niveau du genre <i>Aloe</i> spp. (à Annexe II).</p>
--	---

Protection augmentée au 5 mars 2026: espèce passant de l'Annexe II à l'Annexe I


(deviendra Annexe A au niveau européen à partir du 29 juin 2026)

 <p>© Jan van Rensburg – CC BY-SA 3.0 – via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français : Euphorbe pomme de pin Nom(s) néerlandais : Pijnappelwolfsmelk Nom(s) anglais : Pinecone spurge Nom scientifique : <i>Euphorbia bupleurifolia</i></p> <p>Information supplémentaire : Endémique de l'Afrique du Sud à croissance extrêmement lente</p>
--	--

 <p>© yakovlev.alexey – CC BY-SA 2.0 – via Wikimedia Common</p>	<p>Nom(s) français : Avonie quinaria Nom(s) néerlandais : Avonia quinaria Nom(s) anglais : Avonia quinaria Nom scientifique : <i>Anacampseros quinaria</i> (anciennement connue sous le nom d'<i>Avonia quinaria</i>)</p> <p>Information supplémentaire : Plante succulente à croissance lente ; endémique de l'Afrique du Sud et la Namibie.</p>
--	---

Mesures moins strictes au 5 mars 2026 : déclassement de l'Annexe I à l'Annexe II

(deviendra Annexe B au niveau européen à partir du 29 juin 2026)

 <p>© Koushik Bhattacharjee – CC BY-SA 4.0 – via Wikimedia Commons</p>	<p>Nom(s) français : Podocarpe de Parlatore Nom(s) néerlandais : Parlatorei-podocarpus Nom(s) anglais : Parlatore's podocarp / Pino blanco Nom scientifique : <i>Podocarpus parlatorei</i></p> <p>Information supplémentaire : L'espèce <i>Podocarpus parlatorei</i> sera repris à l'Annexe BII avec l'annotation P7: "quota d'exportation zéro pour les spécimens prélevés dans la nature à des fins commerciales "</p>
---	--

Espèces de bois - Changement dans les annotations au 5 mars 2026 pour des espèces de bois de l'Annexe II



© Dick Culbert - CC BY 2.0 - via Wikimedia Commons

Nom(s) français : Bois de pernambouc
Nom(s) néerlandais : Pernambucohout
Nom(s) anglais : Brazilwood / Pernambuco wood
Nom scientifique : Paubrasilia echinata

Information supplémentaire :

Espèce endémique au Brésil dont le bois est utilisé dans la manufacture haute qualité d'archets pour instruments de musique maintenue à l'Annexe II, mais avec un changement d'annotation #10.

Annotation #10 :

"Toutes les parties et tous les produits, sauf les instruments de musique finis, les accessoires pour instruments de musique finis et les parties d'instruments de musique finis destinés à un échange non commercial, uniquement en vue d'un spectacle rémunéré ou non, d'un usage personnel, d'une exposition, d'un prêt, d'un concours, à des fins pédagogiques, d'évaluation ou de réparation, à condition que cela ne change pas la propriété et qu'un tel transport ne soit pas destiné à la vente, au transfert, ou à la cession du spécimen en dehors de l'État de résidence habituelle du propriétaire. Quota zéro pour les spécimens prélevés dans la nature (code de source W) échangés à des fins commerciales."

Espèces de plantes - Changement dans les annotations au 5 mars 2026 pour des espèces de plantes de l'Annexe II



© BotBln - CC BY-SA 3.0 - via Wikimedia Commons


Nom(s) français : Aloe ferox / Aloès du Cap
Nom(s) néerlandais : Kaapse aloë
Nom(s) anglais : Cape aloe
Nom scientifique : *Aloe ferox*

Information supplémentaire : Changement mineur dans l'annotation #4 pour Aloès du Cap (*A. ferox*) et Euphorbe antisiphilitique (*E. antisiphilitica*).

Annotation #4 :

Toutes les parties et tous les produits, sauf :

- a) les graines (y compris les gousses d'Orchidaceae), les spores et le pollen (y compris les pollinies). La dérogation ne s'applique ni aux graines de Cactaceae spp. exportées du Mexique, ni aux graines de *Beccariophoenix madagascariensis* et de *Dypsis decaryi* exportées de Madagascar ;
- b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues *in vitro* et transportées en conteneurs stériles ;
- c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement ;
- d) les fruits, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement du genre *Vanilla* (Orchidaceae) et de la famille Cactaceae ;
- e) les tiges, les fleurs, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement des genres *Opuntia* sous-genre *Opuntia* et *Selenicereus* (Cactaceae);

	<p>f) les produits finis emballés et prêts pour le commerce de détail d'<i>Aloe ferox</i> et d'<i>Euphorbia antisyphilitica</i> emballés et prêts pour le commerce de détail ; et</p> <p>g) les produits finis, issus de la reproduction artificielle, emballés et prêts pour le commerce de détail de cosmétiques contenant des parties et produits de <i>Bletilla striata</i>, <i>Cycnoches</i>.</p>
 <p><small>© Jan van Rensburg – CC BY-SA 3.0 – via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français : Euphorbe antisyphilitique Nom(s) néerlandais : Antisyphilitische wolfsmelk Nom(s) anglais : Candelilla Nom scientifique : <i>Euphorbia antisyphilitica</i></p> <p>Information supplémentaire : Changement mineur dans l'annotation #4 pour Aloès du Cap (<i>A. ferox</i>) et Euphorbe antisyphilitique (<i>E. antisyphilitica</i>).</p> <p>Annotation #4 : Toutes les parties et tous les produits, sauf:</p> <ol style="list-style-type: none"> les graines (y compris les gousses d'Orchidaceae), les spores et le pollen (y compris les pollinies). La dérogation ne s'applique ni aux graines de Cactaceae spp. exportées du Mexique, ni aux graines de <i>Beccariophoenix madagascariensis</i> et de <i>Dypsis decaryi</i> exportées de Madagascar ; les cultures de plantules ou de tissus obtenues <i>in vitro</i> et transportées en conteneurs stériles ; les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement; les fruits, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement du genre <i>Vanilla</i> (Orchidaceae) et de la famille Cactaceae; les tiges, les fleurs, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement des genres <i>Opuntia</i> sous-genre <i>Opuntia</i> et <i>Selenicereus</i> (Cactaceae); les produits finis emballés et prêts pour le commerce de détail d'<i>Aloe ferox</i> et d'<i>Euphorbia antisyphilitica</i> emballés et prêts pour le commerce de détail ; et les produits finis, issus de la reproduction artificielle, emballés et prêts pour le commerce de détail de cosmétiques contenant des parties et produits de <i>Bletilla striata</i>, <i>Cycnoches</i>.


8/ Changement au niveau de l'Annexe III de la CITES (en dehors de la COP 20)

En dehors de la COP 20, certains pays ont décidés aussi d'inscrire des espèces protégées dans leur pays pour que les autres Parties les aident à en contrôler le commerce. **Toutes ces espèces seront à inscrites à l'Annexe C du Règlement européen à partir du 29 juin 2026.**

Depuis le 5 mars 2026 un permis de (ré)exportation est donc nécessaire (si l'espèce est exportée par le pays qui l'a inscrite à l'Annexe III) ou un certificat d'origine (pour tous les autres pays) pour l'exportation de spécimens de ces espèces hors de l'UE. Après l'inscription à l'Annexe C européenne une notification d'importation sera également nécessaire à l'importation dans l'UE (en plus du permis d'exportation ou certificat d'origine ou certificat de réexportation du pays de provenance)

Nouvelle inscription à l'Annexe III au 5 mars 2026

(Notification N°2025/109)

 <p><small>Gallotia galloti galloti © Clinton & Charles Robertson - CC BY-SA 3.0 - via Wikimedia Commons</small></p>	<p>Nom(s) français: <i>Gallotia</i> spp. Nom(s) néerlandais: <i>Gallotia</i> spp. Nom(s) anglais: <i>Gallotia</i> spp. Nom scientifique: <i>Gallotia</i> spp. (sauf l'espèce <i>G. simonyi</i> reprise à l'Annexe AI)</p> <p>Ce genre a été inscrit par l'Union européenne à l'Annexe III, hormis l'espèce déjà reprise à l'Annexe I (Annexe A de l'UE), <i>Gallotia simonyi</i>. Ce genre fait partie de la famille des Lacertidae et est endémique aux Iles Canaries.</p>
--	--

Modification de la nomenclature pour les espèces déjà inscrites à l'Annexe III à partir du 5 mars 2026 (Notification N°202/018)

Depuis le 2 avril 2008, les espèces ci-dessous sont inscrites à l'Annexe III à la demande de la Chine, leur nomenclature a été modifiée au 5 mars 2026 :

<p>CORALLIIDAE</p>	<p><i>Corallium elatius</i></p>	<p>→ <i>Corallium japonicum</i></p>
	<p><i>Corallium japonicum</i></p>	<p>→ <i>Pleurocorallium elatius</i></p>
	<p><i>Corallium konjoi</i></p>	<p>→ <i>Pleurocorallium konojoi</i></p>
	<p><i>Corallium secundum</i></p>	<p>→ <i>Pleurocorallium secundum</i></p>

9/ Changements au niveau de l'Annexe D du Règlement européen

Les espèces figurant à l'Annexe D du règlement européen ne sont pas des espèces protégées par la CITES et ne sont protégées qu'à l'importation dans l'UE. L'Union européenne souhaite ainsi recueillir davantage d'informations sur les flux d'importation de ces espèces vers les différents États membres de l'UE et déterminer si une protection supplémentaire sera nécessaire dans le futur.

À partir du 29 juin 2026 les espèces figurant dans le tableau ci-dessous seront inscrites à l'Annexe D. Elles ne peuvent être importées dans l'UE qu'avec une **notification d'importation**.

Ce document doit être demandé en ligne via www.citesenbelgique.be -> guichet électronique -> demande de notification d'importation (document gratuit).

A noter que pour les espèces végétales pas toutes les parties de ces espèces sont protégées. Tout dépend de l'annotation (§) qui accompagne leur inscription.

Reptiles

	Nom(s) français : Nom(s) néerlandais Nom(s) anglais : Golden gecko Nom scientifique : <i>Gekko badenii</i> Appartient à la famille des Gekkonidae.
	Nom(s) français : Serpents à sonnettes et Sistrurus Nom(s) néerlandais : Ratelslangen et dwergratelslangen Nom(s) anglais : Rattlesnakes et Pygmy rattlesnakes Nom scientifique : <i>Crotalus spp. et Sistrurus spp.</i> Appartient à la famille des Viperidae.

Arthropodes (Arthropoda)

	Nom(s) français : Crabes fer à cheval Nom(s) néerlandais : Degenkrabben Nom(s) anglais : Horseshoecrabs Nom scientifique : <i>Carcinoscorpius rotundicauda, Limulus polyphemus, Tachypleus gigas et Tachypleus tridentatus</i> Appartient à la famille des Lumulidae.
--	---

Plantes

	<p>Nom scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Anthoshorea</i> spp. §5• <i>Doona</i> spp. §5• <i>Neohopea</i> spp. §5• <i>Pentacme</i> spp. §5• <i>Richetia</i> spp. §5• <i>Rubroshorea</i> spp. §5• <i>Shorea</i> spp. §5 <p>avec annotation §5: indiquant que les seuls parties et produits concernés sont les grumes, les bois sciés, les placages, les contreplaqués et le bois transformé</p> <p>Appartient à la famille des Dipterocarpaceae. Nom commun : meranti.</p>
	<p>Nom scientifique : <i>Entandrophragma</i> spp.</p> <p>Extension de la liste actuelle de l'Annexe D d'<i>Entandrophragma cylindricum</i> à l'ensemble du genre, avec annotation §5: indiquant que les seuls parties et produits concernés sont les grumes, les bois sciés, les placages, les contreplaqués et le bois transformé</p> <p>Appartient à la famille des Meliaceae. Noms communs : tiami, sapelli, sipo, etc.</p>
	<p>Nom scientifique : <i>Santalum album</i></p> <p>avec annotation §4 : indiquant que les seuls parties et produits concernés, sauf: (a) les graines et le pollen; (b) les produits finis conditionnés et prêts pour la vente au détail.</p> <p>Appartient à la famille des Santalaceae. Nom commun : santal blanc, bois de santal</p>

10/ Changements au niveau de la nomenclature

Lors de la COP20, de nouveaux ouvrages de nomenclature standard pour les animaux et les plantes ont été adoptés, ce qui a entraîné la modification des noms des espèces et sous-espèces suivantes le 5 mars 2026 :

Accipitridae	<i>Leucopternis occidentalis</i> → <i>Pseudastur occidentalis</i>
Colubridae	<i>Elachistodon westermanni</i> → <i>Boiga westermanni</i>
Chelidae	<i>Chelus fimbriatus</i> → <i>Chelus fimbriata</i>
Liliaceae	<i>Aloe rugosquamosa</i> : élevé au rang d'espèce distincte (auparavant : <i>Aloe compressa</i> var. <i>rugosquamosa</i>) <i>Aloe pillansii</i> → <i>Aloidendron pillansii</i> (<i>Aloidendron</i> est un genre distinct d' <i>Aloe</i>) <i>Aloe suzannae</i> → <i>Aloestrela suzannae</i> (<i>Aloestrela</i> est un genre distinct d' <i>Aloe</i>)
Valerianaceae	<i>Nardostachys grandiflora</i> → <i>Nardostachys jatamansi</i>
Mobulidae	famille Myliobatidae → famille Mobulidae
Anacampserotaceae	genre <i>Anacampseros</i> (auquel appartient <i>Avonia</i> spp.) est transféré de la famille des <i>Portulacaceae</i> à celle des <i>Anacampserotaceae</i> .